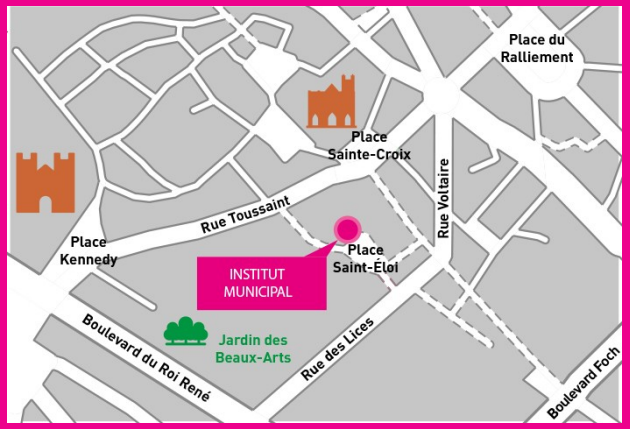

INSTITUT MUNICIPAL
9, rue du Musée
(Place Saint-Éloi)
49100 Angers

☎ 02 41 05 38 80
✉ institut.municipal@ville.angers.fr
www.angers.fr/institutmunicipal

Horaires d'ouverture de l'accueil jusqu'au 31 mai:
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 20 h
le samedi de 9 h à 12 h

Horaires d'ouverture de l'accueil juin / juillet :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15
et de 13 h 45 à 19 h 30
(fermé le samedi)

* Fermeture annuelle du 25/07/2020 au 23 août 2020 *

Conception et impression : Imprimerie Ville d'Angers—Angers Loire Métropole

Espagnol

Cours semi-collectifs payants
Avec inscription

2 niveaux proposés
A1 Élémentaire : découverte
B2 Indépendant : avancé

Saison estivale 2020

angers.fr

Élémentaire (A1) : 12 h

> Cours du 6 au 9 juillet 2020 de 9 h 00 à 12 h

> Enseignés par **Mme Magaud**

> Niveau A0 prérequis

Cours d'espagnol pour se débrouiller dans les situations les plus habituelles de la vie quotidienne et pour tout ceux qui veulent réussir leur séjour dans un pays hispanophone (à l'aéroport, à la gare, à l'hôtel, au restaurant, dans les boutiques...).

Indépendant (B2) : 12 h

> Cours du 22 au 30 juin 2020 (hors vendredi) de 17h30 à 19h30

> Enseignés par **Mme Magaud**

> Niveau B1 prérequis

(Conversation) - Vous souhaitez améliorer votre aisance à l'oral.

Dans une atmosphère conviviale, les participants seront invités à s'exprimer sur des sujets de la vie quotidienne, des sujets d'actualités, des jeux de rôle, ou tout autre sujet qu'ils aimeraient discuter afin d'améliorer leur aisance à l'oral.

Modalités et principes

À défaut de présentation de l'ensemble des documents cités ci-contre, aucune inscription ne pourra être validée et l'accès aux cours ne sera pas possible.

Vous pouvez utiliser le formulaire détachable en dernière page.

> Les cours payants de l'Institut municipal n'ouvrent qu'avec un minimum de 10 inscrits et un maximum de 18 inscrits.

> Le montant des cours est dû même en cas d'arrêt en cours d'année (sauf cas exceptionnels : motifs graves de santé ou d'ordre familial, mutation professionnelle, reprise d'activité professionnelle incompatible avec le suivi des cours - cf règlement intérieur).

> Les cours du jour sont affichés dans le hall d'accueil (cours, horaires, n° de salle, étage).

> En cas d'absence et surtout d'arrêt des cours, prévenir l'accueil qui informera le professeur concerné.

> Un certificat d'assiduité peut être délivré à l'accueil, après avis du professeur, et uniquement en fin de module.

Nos tarifs payables en 1 fois.

Formule	Tarif normal	Tarif réduit Angers	Tarif carte Partenaire / Étudiant
12 h	67,20 €	55,80 €	29,00 €

INSCRIPTION cours municipaux

POUR L'INSCRIPTION, LES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR SONT LES SUIVANTES :

> 1 photo

> 1 pièce d'identité en cours de validité uniquement pour les personnes de nationalité étrangère

Le paiement des droits d'accès avec les justificatifs nécessaires pour accéder aux tarifs préférentiels, à savoir :

> Pour bénéficier du tarif Angevin : 1 justificatif récent de domicile

> Pour le tarif jeune ou solidaire : 1 carte Partenaires ou une carte étudiant en cours de validité ou une attestation de statut apprenti

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom/Prénom: .....

Adresse : .....

.....

.....

CP et ville : .....

Tél. : ..... Né(e) le ...../...../.....

Email (en majuscules) : .....

☐ Angers (sur justificatif de domicile)

☐ Étudiant(e) / carte Partenaires (sur présentation de la carte)

JE SOUHAITE M'INSCRIRE SUR :

Langues / Ateliers : .....

Niveau : .....

Groupe (si indiqué) : .....

Période : ☐ Annuelle ☐ Juin ☐ Juillet

Date : ...../...../..... Signature